

Compte Rendu du Conseil Municipal

Du 28 juin 2016

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 28 juin 2016 à 18H30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R; MERCEREAU.T (représentée par GRUCKERT P); VIGUIER M ; TEISSERENC.E (représenté par ANDRIEU F); BOISSON.I; LOURDAIS J-P (représenté par MORALI J); ESPAZE.B, CALAIS.M-C (représentée par LAURANS G) ; FESQUET.F (représentée par BOISSON I); COLLUMEAU.I; GRUCKERT.P ; ANDRIEU.F; TOUREILLE.C; FERRERES.S; PALLIER.G (représenté par TOUREILLE C); GOUDIN.H (représentée par FERRERES S);

Avis sur enquête publique interdépartementale préalable à autorisation Projet Voie Verte Sumène-Ganges

Par arrêté inter-préfectoral du Préfet du Gard et du Préfet de l'Hérault une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de l'environnement (loi sur l'eau) a été lancée suite au projet relatif à l'aménagement d'une voie verte entre Sumène et Ganges.

Cette enquête publique est ouverte durant 31 jours consécutifs du mardi 28 juin 2016 au jeudi 28 juillet 2016 inclus. Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête destinés à recevoir les observations du public étant déposés dans les mairies de Sumène et de Ganges.

Le commissaire enquêteur siégeant le mardi 28 juin de 9h00 à 12h00 à l'hôtel de ville de Sumène et le jeudi 28 juillet de 13h30 à 17h30 à l'hôtel de ville de Ganges.

Le Conseil Municipal est convié à donner son avis sur cette demande d'autorisation au titre du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vu le dossier présenté donne un avis favorable à cette demande.

Convention Commune/EPCC Pont du Gard

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention d'engagement entre la commune et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé EPCC Pont du Gard.

Cette convention arrête les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les deux parties signataires: Pour l'EPCC la gratuité de la carte d'abonnement à l'accès au Pont du Gard pour les familles.

Pour la Commune la prise en charge des documents pour la délivrance des cartes d'abonnement et la mise à disposition d'emplacements de communication (bulletin municipal, panneaux ...).

Le contrat étant reconductible pour un an, dans la limite de deux reconductions avec possibilité de résiliation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la signature de la convention susdite et autorise le Maire à la signer.

Convention avec Le Vigan pour instruction des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que suite à la loi ALUR du 24 mars 2014 il a été mis fin à la disposition des services de l'Etat auprès des communes de moins de 10000 habitants faisant partie d'un EPCI regroupant 10000 habitants ou plus. La conséquence étant que l'instruction des documents d'urbanisme n'étant plus effectuée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) il a fallu rechercher une solution vu la complexité de la tâche.

Une mise en commun de moyens humains et matériels étant possible, Sumène s'est donc rapprochée de la ville du Vigan pour confier les dites missions au service instructeur de cette commune.

Sachant que le Maire reste seul compétent quant aux actes découlant de l'instruction.

Vu l'intérêt de mutualiser les coûts de fonctionnement afin de limiter l'impact du désengagement de l'Etat et permettre une instruction correcte de tous les actes d'urbanisme.

Vu la proposition de convention pour un an renouvelable présentée par la Mairie du Vigan.

Vu le coût proposé, 16000€ pour charges de fonctionnement pour l'année 2016/2017 et 4111,80 € pour frais de création pour 2016 uniquement.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur la proposition de convention susdite et autorise le

Maire à la signer.

Virement de Crédit

Monsieur le Maire propose dans le cadre du budget de l'eau et de l'assainissement le virement de crédit suivant:

Art 6815 Dotations aux provisions pour risque : -40000 €

Art 671 Charges exceptionnelles sur opération de gestion : +40000€

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

Le Maire, Jérôme MORALI